

Pour le pouvoir d'achat

Le gouvernement poursuit le mouvement de baisse de l'impôt sur le revenu des ménages, initié en 2014. Au total, en 2017, plus de 5 millions de foyers fiscaux auront un gain moyen de près de 200 euros.

En 2016, plus de 8 millions de ménages bénéficient d'une baisse de l'impôt sur le revenu.

Ce mouvement visant à rendre aux Français le fruit de leurs efforts, entamé en 2014, sera poursuivi l'an prochain : une nouvelle mesure de baisse de l'impôt sur le revenu sera inscrite dans le projet de loi de finances pour 2017, qui sera présenté en Conseil des ministres, le 28 septembre prochain.

La baisse de l'impôt sur le revenu se poursuivra ainsi pour un montant supplémentaire d'un milliard d'euros. Au total, les baisses d'impôt sur le revenu décidées par le gouvernement depuis 2014 atteindront ainsi 6 milliards d'euros.

Cette mesure prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20% sous condition de revenu. Elle concernera tous les célibataires, divorcés et veufs ayant un salaire inférieur à 1 700 euros net par mois, ce seuil étant doublé pour les couples et majoré en fonction des charges de famille. Au total, cette baisse bénéficiera à plus de 5 millions de foyers fiscaux, qui auront un gain moyen de près de 200 euros.

Dans les faits comment se traduiront ces mesures ? Un célibataire sans enfant gagnant 1 700 euros net par mois, paye en 2016 un impôt sur le revenu de 956 euros. En 2017, il ne paiera plus que 765 euros, soit un gain de 191 euros.

Un couple sans enfant dont le revenu est de 3 400 euros net par mois, paye 2 324 euros d'impôts sur le



Plus de 8 millions de ménages concernés

revenu en 2016. En 2017, il ne paiera que 1 859 euros, soit une baisse de 20%.

Par ailleurs, l'avantage fiscal visant à favoriser le recours aux services à la personne et à l'emploi d'un salarié à domicile deviendra universel ; il prendra la forme d'un crédit d'impôt pour l'ensemble des ménages, ce qui représentera une aide supplémentaire de 1 milliard d'euros. Les ménages inactifs non assujettis à l'impôt sur le revenu, en particulier les retraités, pourront donc en bénéficier.

Cette mesure de justice, qui bénéficiera à 1,3 million de ménages, leur permettra de bénéficier, comme les actifs, d'un avantage fiscal de 50% au titre de leurs dépenses de services à la personne supportées à partir de janvier 2017. En outre, cette mesure devrait permettre de créer à terme 30 000 emplois supplémentaires en équivalent temps plein dans le secteur.

Ces baisses d'impôts supplémentaires pour les ménages et les entreprises devraient encourager la consommation et confirmer la reprise de l'investissement, afin d'atteindre les objectifs de croissance pour 2017 tout en respectant l'engagement de réduction du déficit public à 2,7% en 2017.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 22/9/2016



Et la vérité ?

La vérité est-elle une notion obsolète en politique ? Ce n'est pas le prochain sujet du bac de philo mais la conclusion à laquelle sont arrivés plusieurs universitaires américains qui ont théorisé la « post-truth politics » (politique post-vérité). Dans son discours d'investiture à la convention républicaine, Donald Trump a menti 21 fois ! Cette révélation n'a eu aucun impact sur les intentions de vote en sa faveur. Avant que les journalistes n'aient le temps de révéler ces mensonges, le candidat républicain avait déjà prononcé d'autres discours.

Alors que l'ensemble de la communauté scientifique se mobilise pour réduire l'impact des activités humaines sur le climat, Nicolas Sarkozy prétend que l'homme n'est pas responsable du réchauffement climatique.

Une évolution particulièrement inquiétante qui mérite une réponse démocratique forte.

PS29

Chiffre de la semaine

20 milliards d'euros

C'est le montant des redressements qui, pour la première fois, a dépassé la barre des 20 milliards d'euros en 2015.